



**Le développement
durable**

Le développement durable



Les être humains sont au cœur des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature

Article 1 de la Déclaration de Rio

En 1987, la Commission Mondiale sur l'environnement et le développement officialise le terme de développement durable.

Il sera repris par 182 Etats lors de la Conférence des Nations Unies à Rio en 1992.

« Le développement durable c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».



Le développement durable, pourquoi ?

Actuellement, 20% des êtres humains se partagent 80% des ressources de la planète.

Si chaque habitant de la terre consommait l'équivalent de ce que consomme un habitant du Grand Lyon, il faudrait deux planètes supplémentaires pour répondre aux besoins de l'humanité.

En effet, les ressources naturelles terrestres sont limitées et nos gestes et actions, au quotidien, modifient plus ou moins les équilibres (qualité de l'air, biodiversité, etc.).

Changer nos comportements ! C'est le message que véhicule le terme de développement durable. Cela relève autant de la responsabilité individuelle que d'un engagement collectif.

L'Agenda 21 au service du développement durable

S'engager en faveur du développement durable, pour une collectivité, cela signifie mettre en place un programme d'actions appelé Agenda 21.

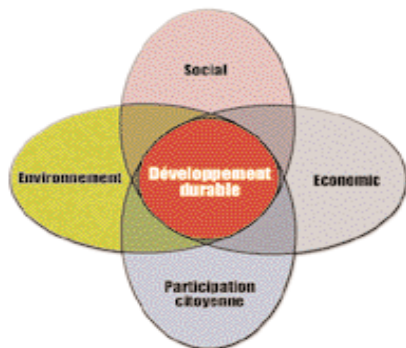
L'Agenda 21, c'est « **un code de bonne conduite** », qui doit être planifié pour le 21^{ème} siècle. Ce document est décliné en un programme d'actions qui engage la collectivité locale à aller vers une meilleure gestion du développement.

Pour réaliser ce guide d'un développement plus écologique, plus équitable et plus solidaire, un large débat avec les élus, les acteurs locaux et les citoyens est organisé à l'échelle du territoire concerné (commune, communauté urbaine, etc.).

Le développement durable est un développement soutenable au service de tous.

Il intègre plusieurs dimensions :

- **Economique** : il doit permettre de produire des richesses mais aussi des emplois.
- **Sociale** : il doit être capable d'intégrer tous les habitants dans des conditions évidentes de justice sociale, d'écoute, de reconnaissance et de participation.
- **Environnementale** : pour offrir une meilleure qualité de vie, il doit générer des économies de ressources en limitant les pollutions.
- **Démocratique** : ouvert à la diversité et au débat public, il se fonde sur une participation active du citoyen.



Le développement durable, qu'est-ce que c'est ?

Le Grand Lyon et le développement durable

En 2003, le Grand Lyon a créé une mission chargée d'élaborer l'Agenda 21 de l'agglomération en s'appuyant sur la participation des citoyens au projet. Le Conseil de Développement - instance de débats et de réflexion de la société civile, instaurée par le Grand Lyon en février 2001 et ouverte à tous - intègre un groupe de travail sur ce sujet.

Vous pouvez à tout moment y participer. Prenez contact avec nous !

Direction de la Prospective et de la
Stratégie d'Agglomération
20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03

Mission Agenda 21
Tel : 04 78 63 46 33
nmabille@grandlyon.org

Conseil de développement
Tel : 04 78 63 48 78
abedoucha@grandlyon.org

Le développement durable, c'est l'affaire de tous !



Dans nos sociétés de consommation, il est possible de choisir comment on produit, à qui et à quel prix on achète. **Consommateurs et entreprises ont chacun leur rôle à jouer !**

Acheter des produits fabriqués dans le respect des lois et traités internationaux, s'assurer que les travailleurs ne sont ni exploités ni sous payés : c'est le commerce éthique, qui incite les marques et les distributeurs à plus de vigilance. Produire mieux, c'est aussi mettre sur le marché des produits pour lesquels les marges et les intermédiaires sont limités. Consommateurs et distributeurs sont alors solidaires du producteur, qui reçoit une juste rémunération, lui permettant de vivre décemment. C'est le principe du **commerce équitable** qui se fonde aussi sur le respect des droits fondamentaux, la préservation de l'environnement et la qualité des produits. Mieux produire, cela peut enfin consister à limiter les emballages qui encombrant nos poubelles !

Mieux consommer et produire mieux



Que fait le Grand Lyon ?

Des achats publics « durables »

En tant que consommateur, le Grand Lyon :

- Souhaite inclure dans les marchés publics des critères sociaux et environnementaux.
- Privilégie les solutions de recyclage des fournitures, particulièrement les papiers.
- Engage une réflexion sur l'utilisation des produits issus du commerce équitable.
- Utilise de manière préférentielle des matériaux dont le prélèvement ne contribue pas à la déforestation et ne met pas en péril des espèces menacées (utilisation exclusive de bois « éco-certifié » depuis février 2004 (label FSC), de papier recyclé, par exemple).

Envie d'agir ?

- J'achète des fruits et légumes de saison.
- Dès que je peux, je vais faire mon marché et privilégie les producteurs locaux.
- Lorsque je fais mes courses, j'emporte avec moi des sacs pour ranger mes achats.
- Pour mes meubles en bois, j'exige le label FSC : il garantit une gestion « durable » des forêts qui tient compte des aspects économiques, sociaux, écologiques... et préserve la ressource en bois exotique.



Réduire nos impacts en mesurant nos usages de ressources naturelles et en triant nos déchets domestiques

Alimentation, santé, énergie : l'homme a un besoin vital de la nature. Mais nous sommes de plus en plus nombreux et de plus en plus exigeants... et les ressources ne sont pas inépuisables.

Nous produisons chacun environ 1 kg de déchets par jour. A l'échelle du Grand Lyon, cela équivaut à 8 fois le volume de la tour de la Part-Dieu chaque année. Et cette production augmente de 2% par an...

avec des risques importants de pollution des sols, de l'eau et de l'air et donc d'impacts sur la qualité de l'environnement, du paysage mais également sur la santé.



Que fait le Grand Lyon ?

Depuis juin 2002, l'ensemble des habitants de l'agglomération est engagé dans le tri des déchets ménagers, ce qui fait du Grand Lyon la plus grande collectivité à avoir mis en place la collecte sélective sur son territoire, avec près de 1,2 millions d'habitants desservis. Les déchets ainsi collectés sont ensuite recyclés et commencent une nouvelle vie.

Envie d'agir ?

- Je trie mes déchets.
- Je privilégie les biens « durables » et leurs recharges (produits d'entretien, par exemple) et évite le « tout jetable » (rasoirs, briquets, etc.).
- Par des petits gestes simples, j'économise les ressources naturelles : je ne laisse pas l'eau couler pendant que je me lave les dents, par exemple (3 minutes robinet ouvert, ce sont 12 bouteilles de 1,5 l qui s'écoulent !). J'utilise du papier brouillon ou du papier recyclé pour mon imprimante (en utilisant une rame de 500 feuilles recyclées plutôt qu'une rame « standard », on évite le rejet de 2,8 kg de gaz à effet de serre!).



La planète se réchauffe : nous avons gagné 0,6°C en un siècle. Au 21^{ème} siècle, nous risquons de gagner encore de 2 à 6 ° C, avec des conséquences dramatiques sur l'environnement (modification du climat, montée des eaux, entraînant des migrations de population, notamment). Principale cause de ce réchauffement : l'activité humaine - grande productrice de gaz à effet de serre - avec une « mention spéciale » pour les transports. A un niveau plus local et plus concret à court terme, les nuisances liées à l'automobile s'accroissent : pollution de l'air, pollution sonore, congestion de la circulation... contribuant à dégrader nos conditions de vie en ville.

Que fait le Grand Lyon ?

- En adoptant son **Plan des Déplacements Urbains** (PDU) en 1997, le Grand Lyon a été la première agglomération française à mettre en œuvre une stratégie globale et volontariste. L'objectif ? Mieux partager l'espace public entre tous ses utilisateurs (voitures, transports en commun, vélos, piétons, etc.) et favoriser les modes doux (non motorisés et non polluants). De nombreuses mesures concrètes sont déjà visibles : tramway, pistes cyclables, cheminements piétonniers, reconquête des berges du Rhône...
- Le Grand Lyon montre également l'exemple en mettant en place un **Plan de Déplacements d'Entreprise** pour son personnel. Le PDE consiste à proposer un ensemble de mesures pour diminuer la part des trajets domicile/travail et professionnels en « voiture solo ».

Se déplacer... respirer !



Envie d'agir ?

- Un trajet sur deux est effectué en voiture pour parcourir une distance de moins de 3 km. Sur ces petits trajets, j'essaie, dès que cela est possible, d'utiliser les transports en commun, le vélo ou la marche à pied.
- Je réfléchis, avec les autres parents d'élèves de l'école que fréquentent mes enfants et le Grand Lyon, à la mise en place d'opérations Pédibus, pour accompagner à pied et en groupe les enfants à l'école.

Pour vous renseigner : Mission Ecologie Urbaine, Tel 04 78 63 46 72



Economiser les énergies fossiles et développer les énergies renouvelables

Pétrole, charbon, uranium, gaz... les sources d'énergie classiques s'épuisent et sont souvent utilisées comme moyens de pression lors des conflits internationaux.

Heureusement, la nature a d'autres ressources, illimitées et renouvelables pour certaines : vent, soleil, ... Le système de chauffage solaire par exemple, est rentable même sous nos latitudes.

Que fait le Grand Lyon ?

- Le Grand Lyon s'est engagé au niveau européen à utiliser 15 % d'énergie renouvelable dans sa consommation à l'horizon 2010. Pour cela, il favorise la production de logements neufs selon les critères HQE (Haute Qualité Environnementale) :
 - utilisation de technologies liées aux énergies renouvelables (panneaux solaires, vitrages peu émissifs),
 - renforcement de l'isolation,
 - installation d'équipements faiblement consommateurs d'électricité,
 - utilisation de matériaux respectueux de l'environnement.
- Au final, tout le monde est gagnant, à commencer par les habitants de ces logements qui voient leurs charges baisser et qui réalisent des économies d'énergie de l'ordre de 45% !
- Les tonnages de déchets non recyclés du Grand Lyon et incinérés avec valorisation énergétique permettent de chauffer 50 000 équivalents logements chaque année.

Envie d'agir ?

- J'utilise des ampoules fluocompactes : elles consomment cinq fois moins qu'une ampoule standard (dix fois moins qu'une halogène, qui consomme autant d'énergie que deux lave-linge !) et ont une durée de vie dix fois plus longue !
- Je pense à éteindre la lumière lorsque je quitte une pièce. Je ne laisse pas en veille téléviseurs et ordinateurs, ce qui me permet, en plus, d'économiser environ 75 Euros/an sur ma facture d'électricité !

**Pour plus d'information : Agence Locale de l'Energie.
tel : 04 37 48 22 42 - ale.lyonagglo@wanadoo.fr**

Adresses utiles



Agence Locale de l'Énergie.
tel : 04 37 48 22 42 - ale.lyonaggl@wanadoo.fr

Mission Ecologie Urbaine - Tel 04 78 63 46 72

Direction de la Prospective et de la Stratégie
d'Agglomération - 20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03

Mission Agenda 21
Tel : 04 78 63 46 33 - nmabile@grandlyon.org

Conseil de développement
Tel : 04 78 63 48 78 - abedoucha@grandlyon.org

Aller plus loin...



www.grandlyon.com

Combien de planète consommez-vous ?
Calculez votre empreinte écologique :
http://www.wwf.fr/empreinte_ecologique/index.htm

Les gestes quotidiens pour réduire votre empreinte
écologique tout en vivant mieux :
Planète attitude, les gestes écologiques au quotidien,
WWF, Editions du Seuil.

GRANDLYON

Communauté urbaine de Lyon

Direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération
20 rue du Lac 69003 Lyon
Tél. 04 78 63 40 40 - www.grandlyon.com